



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Objecteurs de conscience

Question écrite n° 42854

### Texte de la question

M. Daniel Pennec appelle l'attention de M. le ministre de la culture sur la situation des associations de culture bretonne accueillant des objecteurs de conscience. Les sommes dues par l'Etat à ces associations s'accumulent au fil des années, tant et si bien que celles-ci connaissent aujourd'hui des difficultés de fonctionnement et risquent à terme, faute de moyens, de ne plus pouvoir remplir leur rôle social. Face à cette situation inacceptable de désengagement de l'Etat, alors que celui-ci devrait bien au contraire soutenir activement ces associations de culture spécifique en leur accordant des moyens à la hauteur du rôle d'accueil et d'accompagnement qu'elles remplissent, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions quant aux solutions qu'il entend rapidement apporter à ce problème.

### Texte de la réponse

Les services du ministère de la culture ne reconnaissent pas les difficultés financières qui résultent des délais de remboursement par l'administration des avances de trésorerie consenties par des associations de culture bretonne pour le paiement de la solde des objecteurs de conscience qui y effectuent leur service national. Il est vrai que les objecteurs sont de plus en plus nombreux à souhaiter une affectation dans les associations culturelles pour les aider dans l'accomplissement de leur mission, mais également que les crédits disponibles chaque année à cet effet pour être transférés du ministère du travail et des affaires sociales au ministère de la culture - comme aux autres ministères employeurs - n'ont pas suivi cette évolution. Néanmoins, si les efforts consentis depuis 1995 pour honorer les engagements pris n'ont pas modifié de manière très sensible les délais de remboursement, un effort budgétaire supplémentaire sera fait avant la fin de 1996 pour améliorer la situation financière de ces associations.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pennec Daniel](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42854

**Rubrique :** Service national

**Ministère interrogé :** culture

**Ministère attributaire :** culture

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 septembre 1996, page 4881

**Réponse publiée le :** 18 novembre 1996, page 6027